

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
29/11/18

Dossier complet le :
28/02/19

N° d'enregistrement :
F01118P0285

1. Intitulé du projet

Création de la Fabrique Cycle Terre

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Commune de Sevrans

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Stéphane BLANCHET, Maire

RCS / SIRET

2 1 9 3 0 0 7 1 2 0 0 0 1 1

Forme juridique

Collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1b. ICPE	Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation. Rubrique ICPE 2515 régime Enregistrement Rubrique ICPE 2517 régime Enregistrement
47b. Déboisement	Autres déboisements en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la création d'une fabrique de matériaux de construction en terre crue, à partir de déblais de chantiers de construction, dont les gares du Grand Paris Express sur Sevrans.

La fabrique sera implantée sur les anciens terrains de la Marine Nationale, rue Estienne d'Orves à Sevrans (93).

Les terrains de la Marine appartiennent désormais à la Ville et font partie du périmètre de la ZAC "Sevrans Terre d'Avenir" en cours de création (dossier de création à déposer dans les semaines à venir). La fabrique Cycle Terre a vocation à rester sur site de 2020 (date prévisionnelle de mise en service) à 2027. Ensuite, elle pourra être démantelée pour être relocalisée ailleurs. Le terrain ainsi libéré pourra accueillir la programmation résidentielle et économique prévue dans le cadre de la ZAC Terre d'Avenir.

Les terrains de la Marine présentent un caractère partiellement boisé, qui s'est constitué après la fin de l'exploitation du site par la Marine nationale. Pour la construction de la fabrique, il sera nécessaire de défricher une surface d'environ 13000m².

La fabrique sera composée de trois éléments : un espace de stockage et de tri des terres provenant des chantiers, en plein air, un espace bâti de production mécanisée et un espace couvert de séchage des matériaux.

4.2 Objectifs du projet

La fabrique Cycle Terre vise à :

- valoriser des déblais de chantier, pour les transformer en matériaux de construction, dans une logique d'économie circulaire
- promouvoir la construction en terre crue, dont l'empreinte écologique est très faible grâce à l'absence de procédé de cuisson ou de transformation chimique et à la logique de courte distance.

Les déblais de chantier acceptés sur site seront uniquement des terres naturelles, conformes au fond géochimique.

Ce projet a obtenu un financement européen (Urban Innovative Action) à hauteur de 5M€ et le label "Démonstrateur Industriel de la Ville Durable" en 2017.

Il nécessite de mettre en compatibilité le PLU par une procédure de modification.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux consistent à :

- raccorder le site aux réseaux assainissement, eau potable et électricité
- préparer le site (défrichage et création d'un nouveau nivellement, avec déblai-remblai sur place)
- construire la fabrique (espaces bâtis et aménagement espaces extérieurs).

La conception des bâtiments est prévue pour tenir compte de leur déconstruction / démontage en vue de la remise en état des terrains après exploitation à la fin du projet.

La durée prévisionnelle des travaux est de 7 mois.

L'accès au chantier se fera par le chemin du Baliveau, qui a été mis en double sens par la SGP pour la desserte du chantier SNCF de Sevran-Livry. Comme l'issue côté gare a été condamnée suite à l'implantation du chantier SNCF, les habitants n'ont plus raison aujourd'hui d'emprunter la rue Estienne d'Orves sur ce tronçon. Seuls les véhicules du chantier SNCF et les véhicules du chantier Cycle Terre auront accès à cette partie de la voie.

Le calendrier du projet a été revu pour que les travaux de terrassement aient lieu avant la période de nidification (au plus tard fin janvier 2020).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La fabrique Cycle Terre comprendra trois espaces :

- un espace de stockage amont, où seront déposées les terres provenant des chantiers de construction. Ne seront acceptées sur site que des terres inertes. Une procédure de contrôle en entrée de la qualité des terres, associée à un outil de traçabilité, sera mise en place. Sur cet espace, sont effectuées des opérations de tri et de préparation de la terre (tamisage, broyage, criblage, séchage à l'air libre). Cet espace sera constitué d'une dalle au sol, sans élément bâti.
- un espace bâti (clos et couvert) accueillant les lignes de production avec leurs machines. Trois lignes de production sont prévues : ligne comprimée (production de blocs de terre comprimée), ligne extrudée (production de briques de terre extrudée et de panneaux d'argile), ligne mortiers et enduits. L'espace bâti comprendra également les espaces chauffés pour le personnel.
- un espace de stockage aval, pour le séchage et l'entreposage des matériaux produits. Cet espace sera couvert.

La fabrique bénéficiera de trois accès véhicules depuis le chemin du Baliveau (et, après la fin du chantier SNCF, depuis la rue Estienne d'Orves). Après la fin du chantier SNCF, pour les visiteurs et le personnel de la fabrique, sera privilégié l'accès piéton depuis la gare Sevran-Livry.

La conception de la fabrique soigne son intégration dans le tissu urbain et dans le paysage et entend être un démonstrateur d'espace productif de haute qualité architecturale et environnementale. Le permis de construire prendra en compte ces aspects.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire pour le bâtiment.

Procédure de modification du PLU.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise au sol bâtiment (SHOB bâtiment)	env. 6500m ² (env. 7000m ²)
Espace imperméabilisé non couvert	env. 7500m ²
Total surface imperméabilisée	env. 14000m ²
Surface en pleine terre	env. 15000m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Rue Estienne d'Orves
93270 Sevrans

Coordonnées géographiques¹

Long. 48° 56' 15" N Lat. 02° 32' 18" E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Elaboration en cours, au niveau de l'EPT Paris Terres d'Envol
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN Mouvement de terrain sur la totalité de la commune Prescrit le 23/7/2001
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site Natura2000 de Seine Saint Denis (Parc de la Poudrerie). Moins de 100m. Cf. étude d'incidence 2018-2019
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parc de la Poudrerie. Moins de 100m.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour la phase chantier, il est prévu de refaire un nivellement à partir des terres présentes sur site.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune terre ou matériau ne sera apporté pour le nivellement des terrains - le projet recherche un équilibre entre déblais et remblais.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Du fait du défrichement. Les travaux seront donc réalisés hors période de reproduction du pic noir et du pic mar. Cf. étude "quatre saisons" faune-flore 2016 et étude d'incidences 2018-2019
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cf. étude "Quatre saisons" faune - flore réalisée en 2016-2017 et étude d'incidence réalisée en 2018.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terrains sont classés en zone Urbaine du PLU, ils accueillent des bâtiments de la Marine Nationale. Les terrains de la Marine présentent un caractère partiellement boisé, qui s'est constitué après la fin de l'exploitation du site par la Marine nationale. Par ailleurs, ces terrains font partie du périmètre de la ZAC "Sevran Terre d'Avenir" en cours de création. La fabrique Cycle Terre a vocation à rester sur site jusqu'en 2027. Ensuite, elle pourra être démantelée.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Mouvement de terrain
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Livraisons (matière première en entrée, produits de la fabrique en sortie).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Activités de préparation de la terre (criblage, concassage etc.), en journée. Présence voies ferrées (RER B + Transilien + Fret). Cf. étude acoustique

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Vibrations dues aux machines outils, activités uniquement réalisées en journée
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
				Voies ferrées à proximité immédiate
				Emissions diffuses liées à la manipulation des terres naturelles
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de rejets d'effluents liquides issus du process de préparation des terres. Gestion des eaux pluviales à l'intérieur du site avec passage sur un déboureur déshuileur pour les zones de stockage et de préparation des terres et de circulation avant rejet dans le réseau d'assainissement.
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La fabrique ne générera pas à proprement parler de déchets. Dans le cas du processus de contrôle possibilité d'identifier des refus au niveau des lots de terres réceptionnés qui seront alors évacués du site et éliminés en filière agréée.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Chantier SNCF de la gare Sevrans-Livry : passage de camions et nuisances sonores liées aux travaux (2019-2023).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

L'implantation du bâtiment et sa conception ont été modifiés suite aux études préalables menées, et notamment l'étude d'incidence Natura2000 et l'étude acoustique. Plus particulièrement, le bâtiment a été décalé vers le nord de la parcelle pour laisser libre une emprise suffisamment large au sud, pour permettre la conservation d'un véritable corridor écologique pour les espèces. Le nombre d'accès au sud a été réduit (ce qui a entraîné une modification du process industriel) pour conserver un maximum d'arbres. Le calendrier des travaux a été modifié pour que la phase de terrassement ait lieu avant la période de reproduction des pics. Pour la gestion des espaces boisés, les préconisations du cabinet OGE sur l'éventuelle mise en sécurité d'arbres matures et sur les plantations seront suivies en phase travaux.

De plus, la conception a évolué pour limiter les nuisances sonores potentielles. Il a été décidé de créer un mur antibruit de en limite de propriété nord, pour protéger le lycée, le collège et des habitations.

Le bâtiment et les équipements techniques de la fabrique sont dimensionnés, dans leurs performances acoustiques, pour tenir compte de la moindre efficacité du mur antibruit aux étages plus élevés des constructions environnantes. La localisation et les directivités particulières des sources de bruit sont étudiées stratégiquement pour profiter des effets de masque du bâtiment lui-même, du mur antibruit ou d'une plus grande distance vis-à-vis des zones sensibles. D'autres ajustements sont prévus en phase APD, notamment pour limiter les dépassements résiduels de niveaux sonores vers le sud.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet devrait être dispensé d'évaluation environnementale dans la mesure où il s'agit d'un projet expérimental, "Démonstrateur industriel de la Ville Durable", dont l'objet est de diminuer l'empreinte carbone du secteur de la construction et qui s'inscrit pleinement dans la transition écologique. Les possibles impacts du projet sur l'environnement immédiat (proximité du site Natura2000, proximité d'établissements scolaires, présence d'arbres) ont été analysés et pris en compte dans le cadre des études pour la conception de la fabrique, qui a évolué de ce fait. Il est porté à la connaissance des services instructeurs que le projet bénéficie d'une subvention importante de l'Europe destinée à mettre au point un process inédit de fabrication locale de matériaux de construction locaux, sains et à très faible empreinte carbone. Au vu des délais pour la consommation de la subvention, une obligation d'éval. environnementale mettrait le projet en fort risque de non réalisation.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Extrait étude biodiversité 2016 Etude d'incidence Natura 2000 2018-19 Etude acoustique 2018-2019 Etude historique pollution 2015 Diagnostic phyto-sanitaire 2019

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Sevran

le,

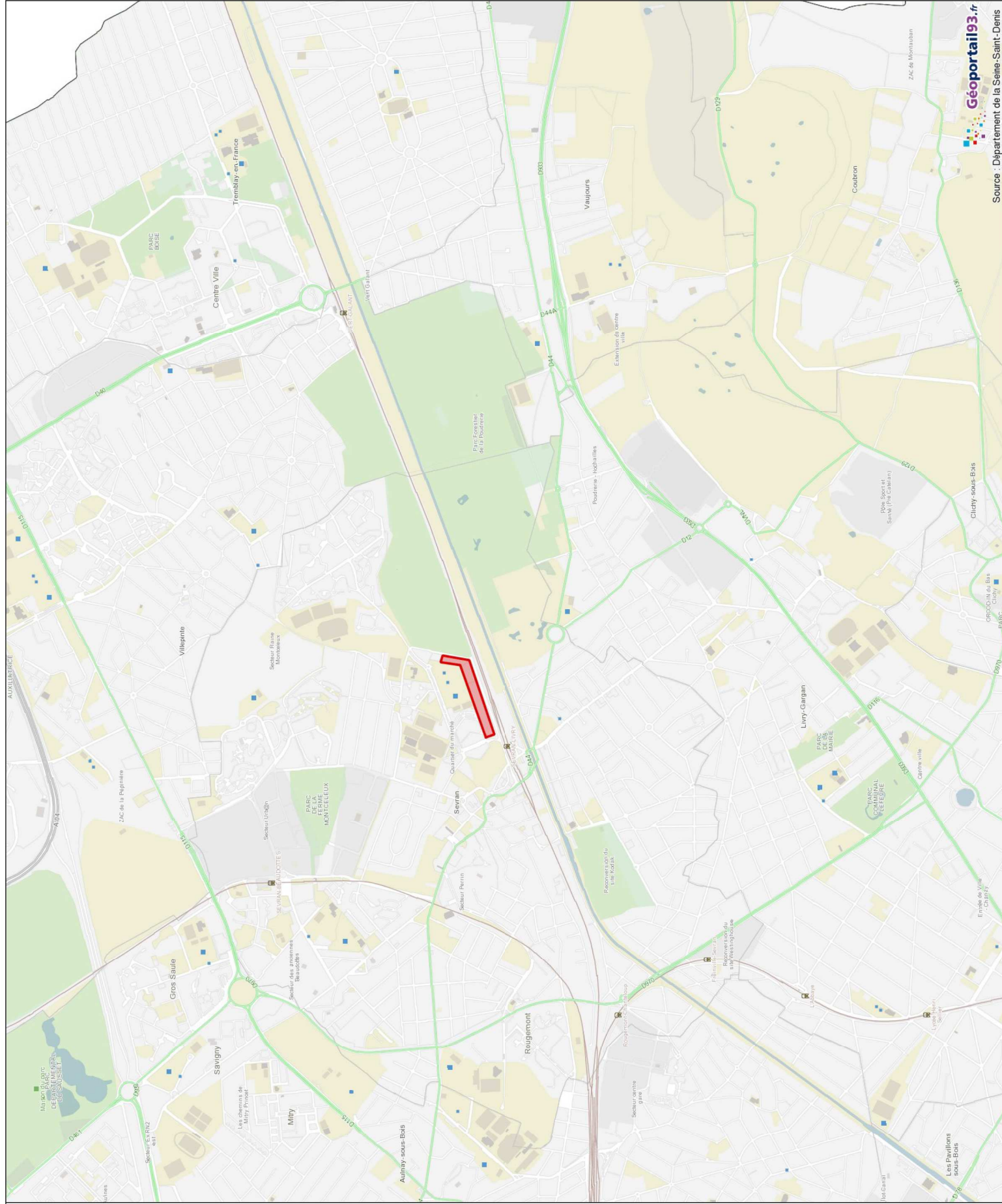
26/02/19

Signature



[Handwritten signature]

Plan de situation



Généré le 26/02/2018



Photo 7

Photo 6

Photo 5

Photo 4

Photo 3

Photo 2

Photo 1

Annexes 3 : vues du site dans son environnement



Photo n°1



Photo n°2



Photo n°3, vue vers
l'Est



Photo n°3, vue vers
l'Ouest



Photo n°4



Photo n°5, vue vers
le Sud



Photo n°5, vue
vers l'Ouest



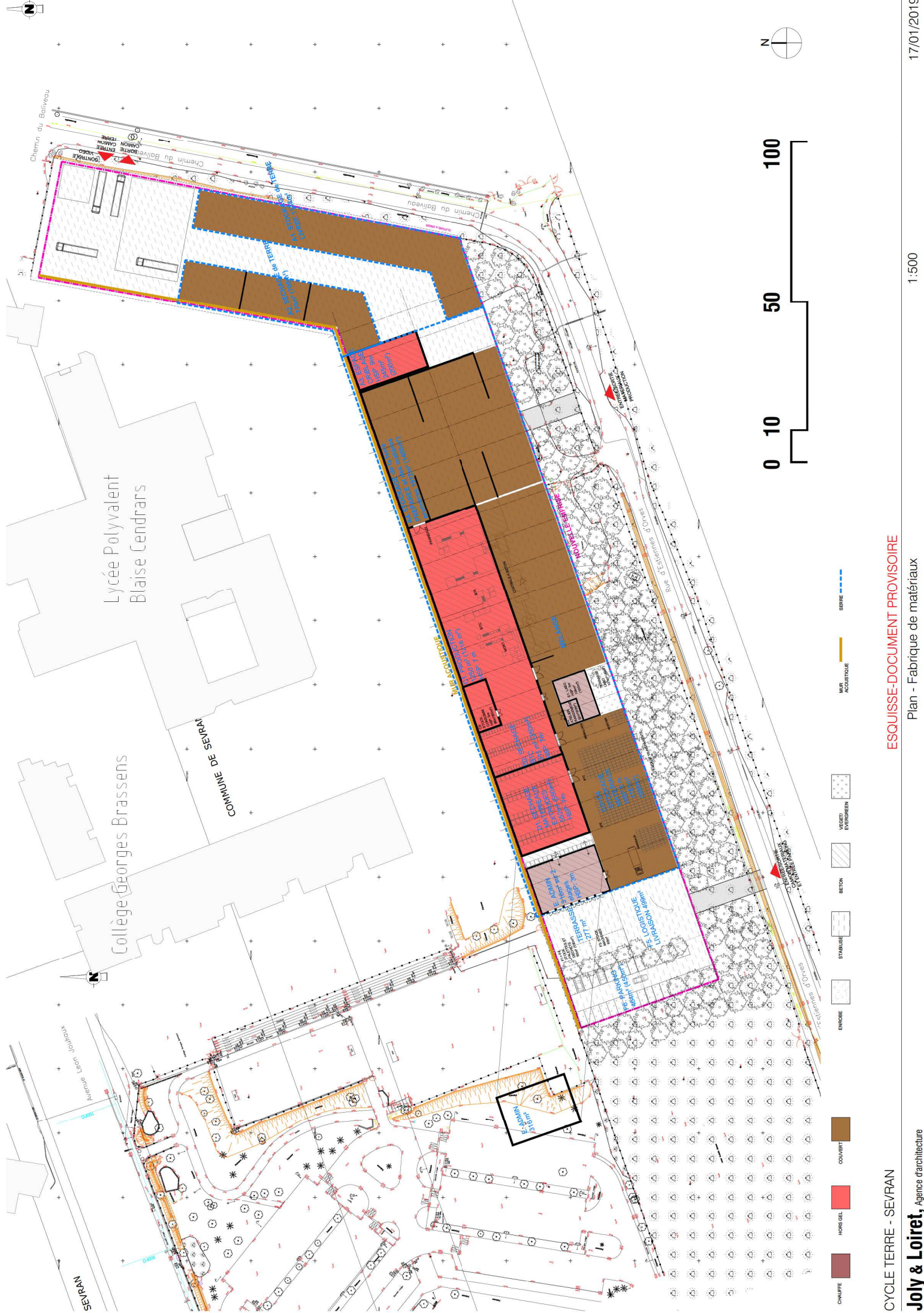
Photo n°6, vue
vers le Nord

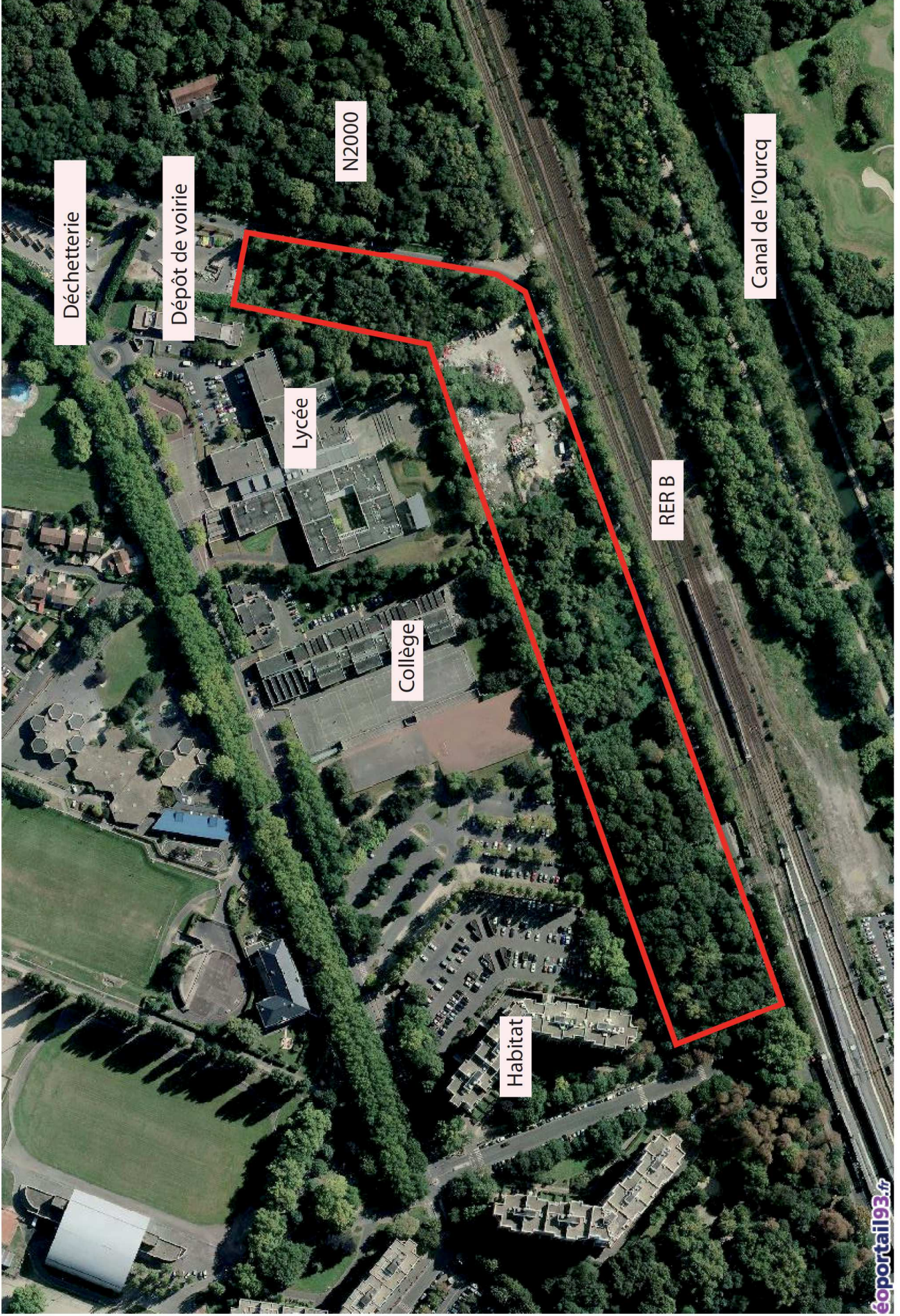


Photo n°7, vue vers le
Sud



Photo n°7 vue vers le
Nord





Déchetterie

Dépôt de voirie

N2000

Lycée

Collège

Habitat

RER B

Canal de l'Ourcq

